

Day	Min	Max	Precip
MER 04	11	21	2,1
JEU 05	10	0	0,1
VEN 06	9	0	0
SAM 07	11	0,4	1,2
DIM 08	11	0	0
LUN 09	11	0	0,7

## Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Erinose**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

## Stades phénologiques et données météorologiques



"Boutons floraux agglomérés"  
Fer servadou



"Boutons floraux agglomérés"  
Gamay

Le stade "4 à 5 feuilles étalées/ boutons floraux agglomérés" est atteint dans la majorité des situations. Les parcelles les plus tardives sont au stade "2 à 3 feuilles étalées" et les plus avancées sont au stade "5 à 6 feuilles étalées/ boutons floraux agglomérés". Les stades restent hétérogènes sur certaines parcelles.

## DONNEES METEOROLOGIQUES

### Météorologie:

Un temps sec et des températures douces ont accompagné la semaine dernière. Cette semaine, un orage très localisé a eu lieu lundi soir entre Cahuzac et Andillac, le cumul est d'environ 6 mm. Un risque de pluie est aussi annoncé pour mardi soir et mercredi, ensuite le beau temps devrait être de retour pour les jours suivants.

## BLACK-ROT

### Analyse de risque

#### Observations:

A ce jour, aucun symptôme n'est observé au vignoble.

#### Analyse de risque:

La période de risque est en cours. Les pluies prévues ce début de semaine peuvent engendrer des contaminations.

**Des contaminations ont pu avoir lieu au cours des fortes pluies du 23 avril, les symptômes devraient être visibles vers le 20 mai.**

### Préconisations

**Les pluies prévues mardi soir et mercredi peuvent être contaminantes. Restez vigilants, surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant la pluie, en particulier sur les parcelles à risque.**

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

**Mesure prophylactiques :** En 2021, de nombreuses parcelles ont subi de fortes attaques. Eliminer les sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux permettra de faire baisser la pression.

### A retenir

Des contaminations sont possibles mardi soir et mercredi.

## MILDIU

### Analyse de risque

#### Modélisation:

Des contaminations pré-épidémiques de faible intensité ont été modélisées le 23 avril.

La maturité de la masse des oeufs est modélisée comme atteinte sur l'ensemble des secteurs. Les premières contaminations épidémiques, de faible intensité, peuvent avoir lieu à partir de 3 mm sur les secteurs les plus arrosés fin avril. Sur les autres secteurs, un cumul de 20 à 25 mm est nécessaire. Selon les prévisions, les cumuls annoncés devraient être inférieurs à 15 mm.

### Préconisations

**Des contaminations épidémiques de faible intensité sont possibles, sur les secteurs les plus arrosés fin avril. Surveillez l'évolution des prévisions météo et traitez avant les pluies.**

\* *Bouillie bordelaise RSR Dispers, Frégate SC, Kocide 35 DF, Héliocuvivre, Cuproxat SC, ChampFlo Ampli, sont des spécialités à base de cuivre.*

*La dose de cuivre métal à prévoir :  
\* 200g/ha*

Attention le nombre d'application maximum des produits à base de cuivre varie selon les spécialités.

### A retenir

La maturité de la masse des oeufs est atteinte, en tous secteurs.

#### Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

**OIDIUM**

**Analyse de risque**

La période de risque est en cours sur les parcelles sensibles. Les conditions actuelles sont favorables, des contaminations sont possibles.

Sur les parcelles classiques, on attend le stade 17 "boutons floraux séparés" pour démarrer la protection.

**A retenir**

Protégez uniquement les parcelles sensibles.

**Préconisations**

**La période de sensibilité est en cours, intervenir seulement sur les parcelles à historique.**

\* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

**VERS de la GRAPPE**

**Analyse de risque**

**Observations**

Eudemis : Le vol d'eudemis se poursuit et les premières pontes sont observées.  
Eulia : Le vol se termine.

**Analyse de risque**

Pensez à relever les pièges. Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol des eudemis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.

**Préconisations**

**Aucun traitement n'est à envisager pour le moment. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1.**

Le dépôt des pontes est en cours.

**Alternatives**

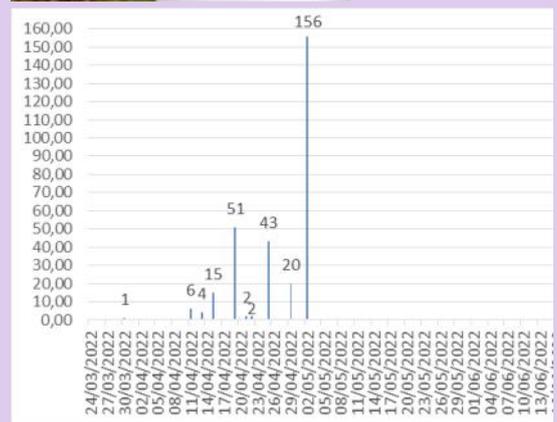
La confusion est une méthode biocontrôle.

**A retenir**

Relevez les pièges.



Pontes d'eudemis



Eudemis : nombre de captures sur l'ensemble des pièges en G1

**ERINOSE**

**Analyse de risque**



**Symptômes**

Formation de boursouflures sur la face supérieure des feuilles. Ces cloques prennent souvent une couleur rouge.

**Nuisibilité**

Sur certains secteurs ou parcelles, cet acarien (ou phytopte) se développe de manière importante. Il occasionne parfois des dégâts sur inflorescence.

**Au vignoble**

Des symptômes sont toujours observés sur divers cépages, Gamay, Duras, Fer servadou, Syrah... Ils devraient se diluer dans la végétation avec la pousse de la vigne.

**Préconisations**

**Le stade d'intervention est dépassé. Le traitement se fait au stade "pointe verte".**

Sur les parcelles à historique (type Muscadelle), un à deux traitements précoces au soufre mouillable, permettent de limiter les populations. L'application doit être ciblée et peut être couplée avec la lutte contre l'excoriose.

\* Produits à base de soufre mouillable ; 20kg/ha (dose homologuée) soit 2kg/hL sur la base de 1000L/ha ; 8kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre 7,5L/ha (dose homologuée) ; 5L/ha (dose conseillée)

Lorsque la cible est l'érythone, le nombre d'application maximum est de 4 pour Héliosoufre et de 1 pour les autres spécialités à base de soufre.

**Alternatives**

Favoriser les populations de typhlodromes. Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

**A retenir**

Le stade d'intervention est dépassé.

## MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

## Le travail du sol sous le rang, une alternative au désherbage chimique.

Quelques outils utilisés pour le travail du sol:**Décavillonneuse:**

- Retournement de terre et destruction par enfouissement.
- Agressif par rapport aux racines de la vigne.
- Déplacement de terre important. Doit être suivi par un buttage.
- Mettre en œuvre sur un sol bien ressuyé, de préférence en fin d'hiver.
- Utilisable sur sol caillouteux.
- Désherbage efficace, même sur adventices développées.
- Vitesse 2 à 3 km/h, travail lent.
- Consommation en carburant élevée.

**Disque crénelé:**

- Soulève la terre et la projette sur le pied, coupe les adventices et les recouvre.
- Peu agressif par rapport aux racines de la vigne.
- Il permet le chaassage et la fragmentation de la terre du cavaillon.
- Efficace sur des adventices peu développées.
- Mettre en œuvre sur sol ressuyé.
- Vitesse de travail élevée 7 km/h.

**Disques émotteurs:**

- Fissure et émiette le sol. Travail le long des souches.
- Peu agressif par rapport aux racines de la vigne.
- Délimite le rang de l'inter-rang. Permet de réaliser un brassage efficace au niveau du cavaillon et de rechausser la vigne.
- Mettre en œuvre sur sol ressuyé, de préférence en fin d'hiver. Attention aux cailloux.
- Intervenir sur des adventices peu développées.
- Vitesse 6 à 7 km/h (vitesse élevée conseillée).

**Outil à lame:**

- Travail du sol superficiel et à plat, émiettage.
- Peu agressif par rapport aux racines de la vigne.
- Efficacité limitée sur sol compact.
- Bon travail sur sol déjà fragmenté. Déplacement de terre faible.
- Utilisable toute l'année, en fonction du développement des adventices.
- Intervenir sur des adventices peu développées.
- Vitesse 3 à 5 km/h.

**Désherbeuse à fils:**

- Avec cet outil, il est possible de combiner le désherbage mécanique du cavaillon et l'épamprage mécanique.
- Travail du sol très superficiel. Broyage grossier.
- Peu agressif par rapport aux racines de la vigne, mais attention aux complants.
- Pas ou peu de déplacement de terre, limite l'érosion. Attention sur sol caillouteux.
- Permet d'intervenir en présence d'un volume d'adventices important.
- Vitesse 3 à 4 km/h.

**Une rotation d'outil qui se pratique sur le vignoble:** (Source groupe 30000)

La campagne démarre avec un passage de disques émotteurs au mois de mars (passage rapide, décompacte le sol, butte la terre, cependant le nettoyage est moins parfait autour des ceps qu'avec les inter-ceps). Ensuite, 2 à 3 passages d'inter-ceps sont réalisés au cours de la saison (vitesse lente, efficace sur l'herbe si fait à temps). A l'automne, un autre passage de disques émotteurs permet de butter la terre avant l'hiver. Certains viticulteurs peuvent faire un passage d'inter-ceps en février (émiettage+nettoyage) avant les disques émotteurs.

## DIVERS

**Excoriose :**

Des symptômes sont signalés sur Gamay, Loin de l'oeil, Syrah et Fer servadou.



Excoriose sur rameau de l'année

**Gibier :**

Les premiers dégâts de gibier sont recensés sur le vignoble.

**Plantes bio-indicatrices sur le vignoble:** (Source : Guide d'aide à la reconnaissance des adventices "Garance")

Plantain lancéolé  
(*Plantago lanceolata*)



- Affectionne, les sols limoneux, moyennement humides et à PH indifférent.
- Espèce très présente et potentiellement concurrentielle pendant la période estivale. Consomme beaucoup d'eau et de nutriments.
- Les tontes régulières couplées à un travail du sol extensif limitent son développement.

Renoncule rampante  
(*Ranunculus repens*)



- Affectionne les sols argileux, humides, riches en matière organique et à PH neutre.
- Espèce assez présente, pouvant être concurrentielle durant la période estivale.
- Eviter le compactage des sols et le travail du sol par temps humide.

## Prochain bulletin le 10 mai

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : [https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/074\\_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS\\_TECHNIQUES/Viticulture/Documents\\_techniques/Protection\\_vignoble/doc\\_alternatives\\_cepp\\_viti\\_12\\_04\\_2022.pdf](https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf)



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,  
Marie Laure MURATET  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.68.91.10.73  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 06.69.08.07.81  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) – 06.69.32.70.75

